

PAR COURRIEL

Québec, le 8 juin 2017

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-296

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 6 juin 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

«...les "quotas annuels" de certains lacs du parc national du Mont Tremblant pour l'été 2017. Si je ne me trompe pas, les quotas annuels des lacs de ce territoire sont déterminés en "nombre de prises", et tous ces lacs ont pour espèce l'omble de fontaine (truite mouchetée).

Les lacs pour lesquels j'aimerais obtenir les quotas annuels pour la saison 2017 sont :

- Adrian ;
- Allen ;
- Bois Franc ;
- Bottine ;
- Chanceux ;
- Clair ;
- Crapaud ;
- Croche-Barrage ;
- Croche-Liteau ;
- Fixe ;
- French ;
- Herman ;
- John ;
- Madeleine ;
- Marguerite ;
- Marie ;
- Ours ;
- Pivelé (grand) ;
- Rocher-Blanc ;
- Sauvage ;
- Simard ;
- Tape ;
- Tellier ;
- Vézina.»

Vous trouverez ci-joint un document répondant à votre demande.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,

nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. parc national du Mont-Tremblant - Quotas -2017
Avis de recours